

Pour la libération de nos trois camarades encore détenus pour l'aide apportée à l'Algérie

Le Conseil national de Lyon a longuement applaudi debout et unanimement la déclaration de Mme Suzanne Gerbe, de Lyon, protestant contre l'incarcération des trois militants encore détenus, deux ans après les accords d'Evian, pour avoir apporté leur appui à la lutte pour l'indépendance algérienne.

Nous avons pensé que les lecteurs de « T.S. » aimeraient avoir connaissance du texte intégral de l'intervention de notre camarade. Nous souhaitons que les militants du parti et tous ceux qui, à côté de lui, ont courageusement défendu le droit à l'indépendance du peuple algérien manifestent auprès des Pouvoirs publics pour que très vite la liberté soit redonnée à nos camarades encore emprisonnés.

Au dernier Conseil national du P.S.U. de juin 1963, j'avais lancé un appel à toutes les Fédérations pour qu'une campagne soit entreprise en faveur des détenus condamnés pour leur action en faveur de l'indépendance du peuple algérien.

Déjà à ce moment, ceux qui restaient encore dans les prisons étaient « les oubliés ». Nul d'entre nous n'aurait pensé que deux ans après les accords d'Evian, alors que le peuple algérien a célébré deux fois déjà les fêtes de son indépendance — alors que cette idée d'indépendance qui fut portée avec clairvoyance et courage par notre jeune parti est devenue la doctrine officielle — nul d'entre nous n'aurait pensé qu'il puisse encore rester dans les prisons trois oubliés : Gérard Marliot, Claude Bachelet et Ramiazack.

D'autres, dans l'intervalle, ont obtenu leur libération. Dans notre ville : J.-J. et Nicole Brochier, Claudie Duhamel.

Faut-il penser que leur qualité d'universitaire n'a pas été absolument étrangère à leur libération ? D'éminents professeurs de faculté, des écrivains, des artistes, même ceux qui étaient fort loin de partager leurs opinions, émus par leur courage et leur jeunesse ont rejoint les organisations de gauche dans les actions entreprises en leur faveur.

Mais sur Bachelet et Marliot, obscurs soldats du

contingent, les portes de la prison sont restées fermées.

Condamnés l'un et l'autre, le 28 septembre 1962, par le Tribunal militaire de Lyon pour des faits qui se sont déroulés en 1961 sur le territoire algérien, il reste à Bachelet un an de prison, à Marliot plus de deux ans.

L'un et l'autre à Fresnes, après un long séjour à Lyon, au fort de Montluc, se sont vu infliger un régime aggravé depuis la tentative d'évasion d'un O.A.S., Robin. Toute visite doit être précédée d'une demande d'autorisation.

Nous nous demandons, si à Noël on pourra leur faire parvenir un colis.

Quant à Kamiarzack, enfermé à Caen, il subit le régime des droits communs.

Je vous demande de penser d'abord au côté humain du problème. Imaginez ce que peut être pour un jeune de vingt ans l'affreuse privation de liberté. Tandis que nous allons et venons, que nous jouissons de la compagnie de nos amis, du soleil, des plages, ils sont dans une épuisante attente de la vie.

Chers camarades, cela nous concerne comme nous concerne toute atteinte à la liberté. La liberté ne se partage pas. Peu importe qu'il n'en reste que trois entre les murs de la prison, la cause est la même.

De quoi sont-ils coupables : ils ont vu les souffrances du peuple algérien, ils ont aidé à sa libération au lieu de le combattre. Leur bon sens, leur générosité leur a dicté une conduite que d'autres ont puisée dans les livres. Ils ont mené le combat anticolonialiste qui a été la flamme de notre jeune parti. Porteurs de ces idées, nous en sommes responsables aussi.

Ne les abandonnons pas, que « Tribune Socialiste » parle d'eux.

Je suggérais récemment à la rédaction de « T.S. » que toutes les semaines paraisse un pavé, un slogan rappelant leur existence.

Recherchons tous par quels moyens pratiques nous pourrions obtenir pour eux non pas le « pardon », mais la justice.